

 <p><b>AGGLO</b> <b>Étampois</b> Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 25 mars 2024</b> <i>Rapporteuse : Madame Sabine LESPAGNOL</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2024- 023</b></p>
--	--	---

### Modification du tableau des emplois

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Méréville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HÉRON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (procuration à Françoise PYBOT), Mathieu HILLAIRE (procuration à Camille BINET-DEZERT), Franck MARLIN (procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (procuration à Joël NOLLEAU), Isabelle TRAN QUOC HUNG (procuration à Tarik MEZIANE), Daniel CIRET (procuration à Dominique LEROUX), Annie LEPAGE (procuration à Christelle DELOISON) (7),

Secrétaire de séance : Madame Sabine LESPAGNOL.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Madame Sabine LESPAGNOL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment ses article L332-8 et L332-14,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

**CONSIDÉRANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement, organisés par grades dans des cadres d'emplois, doivent être créés préalablement à toute procédure de recrutement par l'organe délibérant, il appartient alors au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement et à l'organisation de ses services,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE DE CRÉER**, pour répondre aux besoins des services :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial à temps non complet (17 h 30),
- 7 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet (20 h),
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17 h 30),
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet (15 h),
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (13 h),
- 5 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet (10 h),

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois pour tenir compte de ces modifications dans les différents cadres d'emplois concernés.

Cadres d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires Situation ancienne	Effectifs budgétaires Situation nouvelle
<b>Filière administrative</b>			
<b>Attachés territoriaux (Catégorie A)</b>	Attaché principal	3	3
	Attaché	17 temps complet 0 temps non complet	17 temps complet 1 temps non complet (17 h 30)
<b>Adjoints administratifs territoriaux (Catégorie C)</b>	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	10 temps complet 1 temps non complet (8h00)	12 temps non complet 1 temps non complet (8h00)
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	17 temps complet 1 temps non complet (20h00)	17 temps complet 1 temps non complet (20h00)
	Adjoint administratif territorial	17 temps complet 3 temps non complet (11h00) (17h30) (5h00)	17 temps complet 3 temps non complet (11h00) (17h30) (5h00)
<b>Filière technique</b>			
<b>Adjoints techniques territoriaux (Catégorie C)</b>	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>e</sup> classe	2	2
	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>e</sup> classe	8	8

			18 temps complet 20 temps non complet (6h00) (10 h 00) CDI (13h10) (22h25) (20h00) (20h00) (20h00) (20h00) (20h00) (20h00) (17h30) (15h00) (15h00) (13h00) (10h00) (10h00) (10h00) (10h00) (10h00)
	Adjoint technique territorial	18 temps complet 4 temps non complet (6 h00) (10 h 00) CDI (13h10) (22h25)	

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024, chapitre 012.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.


 Le Président,  
  
 Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...